

COMMUNIQUE

Annnonce du démarrage de la mise en œuvre du Plan de Restauration des Moyens de Subsistance (PRMS) des personnes affectées par les travaux de réhabilitation de 19 km de pistes d'accès du Parc National de Taï (PNT)

L'Unité de Coordination du Projet d'Investissement Forestier phase 2 (UCP-PIF 2), en collaboration avec la Banque mondiale, les autorités administratives et coutumières locales, l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) et les Directions Départementales en charge de l'Agriculture à Taï et Méagui, a le plaisir d'annoncer le **démarrage officiel** de la mise en œuvre du plan de restauration des moyens de subsistance des personnes affectées par les travaux de réhabilitation de 19 km de pistes d'accès du Parc National de Taï (PNT) **le mardi 25 mars 2025**, dans les localités suivantes :

- Sous-préfecture de Taï : **Taï et Paulé Oula**
- Sous-préfecture de Gnanmangui : **Hana (Anassou), Bonikro et Anagba (Kouassikro).**

Ce plan a pour objectif de restaurer les moyens de subsistance des personnes affectées par les travaux de réhabilitation sur 19 km de pistes d'accès du Parc National de Taï (PNT) à un niveau supérieur ou au moins égal à leur niveau d'avant le projet. Il s'inscrit dans un processus global de restauration des moyens de subsistance, qui inclut la mise en place de mécanismes d'accompagnement et de suivi adaptés aux besoins spécifiques des personnes concernées.

Les comités d'exécution et de suivi mis en place joueront un rôle clé dans la mise en œuvre de ce plan, en veillant à sa bonne gestion et en assurant la participation active des communautés concernées à toutes les étapes du processus.

Nous tenons à remercier tous les acteurs impliqués, notamment les autorités locales, les partenaires et les personnes affectées, pour leur engagement et leur collaboration afin de garantir la réussite de cette initiative essentielle à la bonne mise en œuvre des activités du projet.



Fait à Abidjan le 18 mars 2025

L'Unité de Coordination du PIF 2